



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit et management

de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne  
- UEVE

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université d'Evry-Val-d'Essonne - UEVE

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit et management

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150007601

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université d'Evry-Val d'Essonne

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Droit et management* est l'une des mentions de master du domaine Droit, économie, gestion de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit. Elle comporte deux spécialités en seconde année de master : *Juriste d'entreprise* (JE) et *Juriste administrateur des structures et activités culturelles* (JASAC).

Elle forme des juristes spécialisés dans le domaine de l'entreprise ou celui du milieu culturel et permet d'exercer, selon la spécialité, des missions de juriste d'entreprise ou de juriste dans le domaine de la culture dans les secteurs privé, public ou associatif.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les deux spécialités de la mention *Droit et management*, JE et JASAC, sont en fait construites sur trois années : elles démarrent en parcours au sein de la troisième année de licence mention *Droit*, pour se poursuivre ensuite en première et seconde année de master. Dès lors, la mention n'existe pas de manière autonome, mais sous une dénomination générique propre à regrouper deux véritables mentions distinctes, et le rattachement des deux spécialités à l'intitulé de la mention est sujet à discussion. A la différence du schéma classique d'organisation d'un



master, cette mention ne vise pas l'acquisition de connaissances et de compétences communes en première année qui sont approfondies en seconde année. La première année de chaque spécialité (M1) comprend des enseignements juridiques, mais aussi transversaux (comptabilité, économie...) et de langue, dont la mutualisation est faible en raison même de la structure des formations. La seconde année de master (M2), des enseignements fondamentaux en droit et dans des matières transversales, dont certains sont assortis de travaux dirigés, permettent un approfondissement dans chaque secteur professionnel visé, auquel s'ajoute une unité de professionnalisation. Néanmoins, les spécialités sont des formations cohérentes qui forment des juristes spécialisés dans les domaines soit de l'entreprise, soit de la culture, en leur donnant une formation pluridisciplinaire et transversale, progressive sur deux ans. La mention *Droit et management* ne répond pas pleinement aux critères d'évaluation quant aux objectifs de la formation du fait de l'absence de logique de mention.

En dépit d'une absence de véritable logique de mention, les deux formations hébergées structurellement sont cohérentes sur le plan de l'offre locale et régionale, avec une spécificité tenant à leur ouverture à de petits effectifs, ce qui favorise l'encadrement des étudiants. Cependant, le positionnement de la mention au regard de l'offre de formation de l'établissement, et notamment de la mention *Droit des affaires*, s'explique difficilement. Les formations sont adossées au Centre Léon Duguit – pour les nouvelles transformations du droit –, sans que toutefois cet adossement ne se traduise par une implication réelle des étudiants, notamment en seconde année, même s'il s'agit de spécialités professionnelles. De même, l'ouverture à l'international reste faible. En revanche, l'adossement des formations aux milieux socio-professionnels est bonne, tant au regard des liens étroits avec les entreprises que de l'implication des professionnels dans chaque spécialité au titre des enseignements. La mention *Droit et management* ne satisfait pas clairement au critère d'évaluation de lisibilité au regard de son positionnement dans l'offre globale de formation de l'établissement.

Le bilan de fonctionnement en termes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études est correct. Les flux d'étudiants mentionnés (entre 30 et 56 en M1 et entre 36 et 63 en M2) révèlent qu'ils proviennent essentiellement de l'établissement en première année et que la perte est compensée par l'inscription en seconde année d'étudiants sans que leur origine ne soit clairement identifiée. Les taux de réussite sont assez satisfaisants en première année, avec un taux généralement supérieur à 60 %, mais peuvent paraître un peu faibles en seconde année avec un taux de l'ordre de 75 %. Enfin, les indicateurs de l'établissement relatifs au devenir des diplômés à moyen terme témoignent d'une bonne insertion professionnelle en adéquation avec la formation, sans que le taux ne soit toutefois calculé, et même si les chiffres doivent être relativisés au regard du nombre de réponses à l'enquête réalisée. Cette professionnalisation est facilitée par un stage d'au moins quatre semaines en M1 JE et de onze semaines en M1 JASAC. La mention *Droit et management* répond aux critères d'évaluation au regard de l'insertion professionnelle des diplômés.

Les modalités de pilotage de la mention *Droit et management* restent trop informelles du fait de la structure de chaque formation qui donne lieu à un pilotage distinct, même si des objectifs communs existent entre les deux spécialités. Les équipes pédagogiques, solides, sont composées d'universitaires et dans une forte proportion de professionnels (2/3 minimum). Les modalités d'évaluation des étudiants sont propres à chaque formation. Les modalités d'évaluation des enseignements, la prise en compte des recommandations émises par l'AERES pour chaque spécialité, l'auto-évaluation trop succincte – qui consiste en une mise en perspective de chaque formation en procédant par adjonction des données propres à chacune d'entre elles –, comme la qualité des renseignements fournis dans le dossier, dans l'ADD (annexe descriptive au diplôme) et la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) témoignent globalement d'une volonté des porteurs de chaque spécialité d'améliorer la formation proposée et de veiller à son adéquation au secteur professionnel visé, sans toutefois procéder d'une véritable logique de mention. Le pilotage de la mention *Droit et management* ne satisfait pas pleinement aux critères d'évaluation du fait même de l'absence de logique de mention.

- Points forts :
  - Bonne professionnalisation.
  - Encadrement individuel des étudiants de qualité du fait des faibles effectifs.
  - Dimension transversale de la formation.
  - Bon adossement professionnel.
  
- Points faibles :
  - Structuration de la formation au niveau de la mention.
  - Absence de projet pédagogique de mention lié aux deux parcours distincts.
  - Faible adossement de la mention au laboratoire rattaché.
  - Fiches RNCP et ADD à harmoniser et à actualiser au regard des données du dossier.



- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait concevoir les deux formations avec une véritable logique de mention, ou en revoir la structure pour en améliorer la lisibilité, tout en repositionnant la mention *Droit et management*, au regard de celle de *Droit des affaires* pour faciliter la lisibilité de l'offre de formation de l'établissement.

Il faudrait adosser clairement les formations au laboratoire rattaché.

Il faudrait actualiser les fiches RNCP et l'ADD au regard des données du dossier.

## Evaluation par spécialité

### Juriste d'entreprise

- Périmètre de la spécialité:

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés):

Université d'Evry-Val-d'Essonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s):/

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle *Juriste d'entreprise* forme des diplômés ayant des connaissances approfondies dans le domaine de l'entreprise. Cette spécialité est réalisée en alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation). Elle offre une solide formation dans une perspective d'insertion professionnelle directe dans le milieu de l'entreprise en occupant des emplois au niveau de cadre supérieur.

- Appréciation :

La spécialité *Juriste d'entreprise*, conçue avec une spécialisation progressive sur deux ans, forme des juristes spécialisés dans la pratique du droit de l'entreprise à travers des enseignements pluridisciplinaires et transversaux en parfaite adéquation avec les objectifs de la formation (notamment comptabilité, marketing, communication et anglais juridique avec une préparation au TOEIC) assortis le cas échéant de travaux dirigés.

En M2, figure une unité de professionnalisation comprenant outre le contrat d'apprentissage, un séminaire de méthodologie pour la rédaction du rapport de stage et la soutenance, et un autre pour le projet professionnel et la préparation au recrutement. Une mise à niveau judicieuse est également prévue pour les étudiants qui intègrent la formation en seconde année. La spécialité *Juriste d'entreprise* satisfait aux critères d'évaluation au regard des objectifs de la formation et des modalités pédagogiques.

La spécialité *Juriste d'entreprise* est une formation qui accueille en moyenne une trentaine d'étudiants chaque année, facilitant ainsi le suivi des étudiants. Les futurs diplômés proviennent de l'établissement ou également d'autres universités en seconde année, même s'il est difficile d'apprécier véritablement l'attractivité de la spécialité faute d'indication du nombre de dossiers de candidatures. L'analyse du devenir des diplômés révèle que la formation est en adéquation avec les attentes des professionnels, eu égard au taux d'insertion professionnelle. A six mois, 75 % des diplômés ont un emploi et 60 % ont un contrat à durée indéterminée à dix-huit mois. La spécialité *Juriste d'entreprise* répond aux critères d'évaluation en termes d'insertion professionnelle.

Les modalités de pilotage de la spécialité sont satisfaisantes. La formation est assurée par une solide équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels. Le conseil de perfectionnement et l'évaluation des enseignements – par un questionnaire anonyme – favorisent les réajustements de la formation proposée afin qu'elle soit toujours en adéquation avec les attentes du monde de l'entreprise. Il est dommage que certaines informations sur l'ADD (annexe descriptive au diplôme) et sur la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ne soient pas actualisées (code ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois), ouverture de la formation à l'apprentissage) et en concordance avec le dossier (convention avec la faculté de droit de Marrakech). Les modalités de pilotage de la spécialité *Juriste d'entreprise* répondent aux critères d'évaluation.

- Points forts :

- Cohérence de la formation au regard des débouchés professionnels.
- Equipe solide et dynamique de spécialistes et de professionnels.
- Transversalité des enseignements.
- Ouverture de la formation à l'alternance.



- Point faible :
  - Renseignements sur l'ADD et la fiche RNCP à actualiser et à harmoniser avec le dossier.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait renforcer l'adossement de la formation au laboratoire rattaché.

Il faudrait veiller à harmoniser les données entre le dossier et la fiche RNCP et l'ADD.



## Juriste administrateur des structures et activités culturelles

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université d'Evry-Val d'Essonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle *Juriste administrateur des structures et activités culturelles* forme des diplômés ayant des connaissances théoriques et pratiques approfondies et pluridisciplinaires dans les domaines culturels et artistiques, avec une formation juridique et administrative. Elle offre une solide formation dans une perspective d'insertion professionnelle directe dans le milieu de la culture dans les secteurs privé (notamment associatif), public.

- Appréciation :

La spécialité professionnelle *Juriste administrateur des structures et activités culturelles* forme des juristes qui se spécialisent, sur deux ans, dans le domaine de la culture à travers des enseignements pluridisciplinaires et transversaux en adéquation avec les objectifs de la formation et le secteur professionnel visé.

La formation repose sur des enseignements juridiques, d'anglais juridique et transversaux, assortis le cas échéant de travaux dirigés, dont la lisibilité peut toutefois être améliorée en termes de compétences pour les professionnels. Il existe une unité de professionnalisation comprenant deux séminaires – l'un de méthodologie pour la rédaction du rapport de stage et la soutenance, l'autre pour le projet professionnel et la préparation au recrutement –. S'y ajoute la réalisation d'un projet culturel, avec des conférences et des visites sur sites. La professionnalisation est assurée par un stage obligatoire de treize semaines (avec la production d'un rapport de stage et d'un mémoire théorique en lien avec le stage). Les objectifs et les modalités pédagogiques de cette spécialité répondent de manière satisfaisante aux critères d'évaluation.

La spécialité accueille en moyenne entre 20 et 30 étudiants par an. Les étudiants proviennent de l'établissement, mais aussi d'autres universités en seconde année, sans que toutefois l'attractivité puisse être appréciée en raison de l'absence d'indication précise sur le nombre de dossiers de candidatures. L'analyse du devenir des diplômés révèle que la formation est en adéquation avec les attentes des professionnels avec un taux d'insertion professionnelle satisfaisant de 80 %, et des emplois occupés dans le secteur culturel. Un annuaire des anciens favorise cette insertion. L'insertion professionnelle de la spécialité répond aux critères d'évaluation.

La spécialité fait l'objet d'un réel pilotage. La formation est assurée par une équipe pédagogique dynamique, mais composée majoritairement de professionnels. Le conseil de perfectionnement et l'évaluation des enseignements – par un questionnaire anonyme – favorisent les réajustements de la formation afin de veiller à son adéquation avec les attentes du secteur professionnel visé. Les informations données par l'ADD (annexe descriptive au diplôme) et par la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ne sont pas toujours actualisées (code ROME par exemple). Le pilotage de la spécialité satisfait aux critères d'évaluation de la formation.

- Points forts :

- Originalité de la formation quant au secteur d'emploi visé.
- Bon adossement au milieu professionnel.
- Cohérence de la formation.
- Equipe enseignante dynamique.
- Transversalité des enseignements.

- Points faibles :

- Equipe pédagogique à renforcer par des universitaires en seconde année.
- Renseignements sur l'ADD et la fiche RNCP à actualiser et à harmoniser par rapport au dossier.



- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait revoir la configuration de la maquette en axant les enseignements sur l'acquisition des compétences pour améliorer la lisibilité de la formation.

L'équipe pédagogique mériterait d'être renforcée par des universitaires.

Il faudrait renforcer l'adossement de la formation au laboratoire rattaché.

Il faudrait veiller à harmoniser les données entre le dossier et la fiche RNCP et l'ADD.



# Observations de l'établissement

Evry, le 12 mai 2014

**Affaire suivie par :**  
Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

**L'administrateur Provisoire de  
l'Université d'Evry Val d'Essonne**

**A**

**Jean-Marc GEIB  
Directeur de l'Agence d'Evaluation de la  
Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
Section des Formations et des Diplômes**

**Objet :** Evaluation des masters vague E

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt de vos rapports pour les masters suivants :

- Mention « droit public » ;
- Mention « droit des affaires » ;
- Mention « droit et management » ;
- Mention « langues étrangères appliquées » ;
- Mention « sciences du génome et des organismes (SGO) » ;
- Mention « matériaux » ;
- Mention « économie appliquée ».

Nous tenons à remercier l'AERES pour l'efficacité et la qualité du travail d'analyse qui a été conduit.

Ces derniers ont été transmis aux responsables des diplômes ainsi qu'aux directeurs d'UFR concernés qui n'ont pas émis d'observations.

Nous espérons que ces informations vous permettront de bien finaliser l'évaluation des formations de l'Université.



**Michel GUILLARD**